

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Transports et du Bien-être animal

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de NEUPRE

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 janvier 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 03 janvier 2014 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de Neupré ;

Vu la délibération du conseil communal du 30 mars 2017 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

Vu la démission de Monsieur Jean MERTENS en date du 19 février 2017 de son poste de Président ;

Considérant que le conseil communal a désigné Monsieur Edouard DAVID, membre suppléant représentant le secteur privé pour continuer le mandat de Monsieur MERTENS ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Neupré est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 30 mars 2017.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de Président de Monsieur Jean MERTENS.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Edouard DAVID

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1	Suppléant 2
Marc LAMMERETZ	Jean-Claude BARBIER	Benoît HONS Suppléant 3 : François MARCOTTY
Marcel ROUFFART	Cédric JADOT	Françoise de LAMINNE de BEX
François PICHAULT	Henri CRUNEMBERG	Michel-Henry CHARLIER

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1	Suppléants 2
Bruno CIRULLI	Jean-Philippe DECHAMPS	Julien ETIENNE
Philippe MOREAU	Julien PISSART	Jean-Marie PISSART
Bénédicte MARCHAL	Adrien MAERTENS de NOORDHOUT	Mary Line FRANCKEN
Jean DEMEYER	André JULEMONT	/
Jacques DEFAYS	Michel THYS	/
Françoise DUMONT	Claudine GERMEAU	Bernard MELOT
Nancy GILLES PAQUAY	Philippe DENOEL	Joseph JADIN
Laurette STOUTEN	Anne-Marie THOMAS	Jean-Marc MONFORT
Siaka KONATE	Jean-Pierre LIETARD	Danielle PIROTTE

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le 29 JUIN 2017


Carlo DI ANTONIO

